

Convention collective nationale du personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire du 13 août 1999

Classification des emplois

Annexe III Guide de profil des emplois

En vigueur étendu

Créé par Convention collective nationale 1999-08-13 en vigueur le premier jour du mois suivant la publication de l'extension étendue par arrêté du 23 février 2000 JORF 29 février 2000

I. Intitulé de l'emploi

II. Description de l'emploi et de son contenu

Décrire l'emploi le plus clairement possible en quelques lignes :

Principales tâches régulières...

Tâches occasionnelles si elles existent...

Matériel utilisé...

III. Place de l'emploi dans la hiérarchie et le fonctionnement de l'établissement

De qui dépend le salarié ?...

Quel est le niveau du supérieur hiérarchique ?...

Le salarié a-t-il des subordonnés ?...

Si oui, quel en est le niveau ?...

IV. Utilisation des critères classants

Dans tous les cas, il convient de lister les tâches et de les expliciter éventuellement.

1. Connaissances requises

Connaissances requises pour l'emploi...

2. Technicité. Complexité

Nécessité de connaissance :

- des procédés...

- des méthodes...

3. Autonomie. Initiatives

De quelle liberté de manœuvre dispose le salarié ?...

Reçoit-il des directives ?...

Si oui, comment sont-elles contrôlées ?...

De quelles possibilités d'initiative dispose-t-il ?...

4. Gestion d'une équipe et conseils

L'emploi implique-t-il :

- un pouvoir hiérarchique ?...

- une obligation de supervision ?...

- un rôle d'animation ?...

- un rôle de conseil ?...

- un rôle de coordination ?...

5. Communication. Contacts. Échanges

L'emploi implique-t-il des relations de travail avec :

- l'équipe ?...

- le service ?...

- les autres services ?...

- l'extérieur ?...

Classification des emplois

<i>Définition des critères</i>	<i>Barème</i>	<i>Emplois</i>
Connaissances requises		
Élémentaire	10	
Professionnelle élémentaire	25	
Professionnelle	40	
Professionnelle supérieure	70	
Technique ou spécialisée de base	90	
Technique ou spécialisée confirmée	120	
Expertise ou administration supérieure	150	
Technicité. - Complexité. - Polyvalence		
1 jour	10	
1 jour à 1 semaine	20	
Travaux simples (sup. à 1 semaine)	30	
3 à 6 semaines	40	
1 mois à 6 mois	55	
1 mois à 6 mois + spécialisation	60	
Spécialisation + objectifs	80	
Objectifs + solutions nouvelles	100	
Situations complexes	125	
Collaborateurs de haut niveau	150	
Autonomie. - Initiatives		
Aucune marge de manœuvre	5	
Reçoit des consignes simples	20	
Reçoit des directives précises	35	
Choisit des modes opératoires	50	
Prend des initiatives	65	
Propose moyens, recherche solutions	80	
Participe à définir des directives	110	
Définit les moyens à mettre en œuvre	140	
Définit objectifs, orientations	170	
Gestion d'une équipe et conseils		
N'assure aucun encadrement	10	
Peut apporter une aide, un conseil	30	
Apporte une assistance technique	40	
Anime ou conseille des salariés	55	

<i>Définition des critères</i>	<i>Barème</i>	<i>Emplois</i>
Apporte son savoir-faire	70	
Dirige des salariés	75	
Dirige des salariés, des catégories	90	
Dirige un service	120	
Dirige plusieurs services	150	
Communication. - Contacts. - Échanges		
Aucun échange d'informations	10	
Échanges répétés et prédéfinis	20	
Échanges d'informations internes et/ou externes	40	
Traite ou utilise les informations	60	
Coordonne des services concernés	80	
Coordonne, arbitre, assure l'exécution	100	
Influence, motive et convainc un ou plusieurs services ou activités	150	
Total		